

ORDRE DU JOUR DU 29 AOÛT 2016

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution d'adjudication du contrat pour le rapiéçage et correction du pavage
5. Résolution d'adjudication du contrat pour la gestion sécuritaire de l'amiante
6. Résolution autorisant la signature du contrat relatif à un système de sécurité commercial pour le 600 rue de l'Église
7. Période de questions
8. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 29 août 2016, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Nicole Grenon, conseillère
 Françoise Asselin, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Est absent : Monsieur Frédéric Morissette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire ouvre la séance. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, à tous les membres du conseil, verbalement le 8 août 2016 lors de la séance ordinaire et par écrit le 26 août 2016, conformément au 2e alinéa de l'article 152 du Code municipal; au moins deux jours francs avant la tenue de la session spéciale.

3. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. Résolution 2016-08-96

Résolution d'adjudication du contrat pour le rapiéçage et correction du pavage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la directrice générale à préparer un cahier des charges pour le rapiéçage mécanisé et la correction du pavage sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre a été soumise à quatre entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE deux entrepreneurs ont déposé des soumissions, telles que décrites ci-dessous :

Construction & Pavage Boisvert Inc.

▪ 189.60 \$/tonne (portions A et B) totalisant la somme de 9 764.40 \$ taxes incluses

Eurovia Québec Construction Inc.

▪ 340.00 \$/tonne (portions A et B) totalisant la somme de 17 510.00 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE Construction & Pavage Boisvert Inc. a déposé la soumission la plus basse et qu'elle est conforme;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat à Construction & Pavage Boisvert Inc. pour le prix de 189.60 \$/tonne (portions A et B) totalisant la somme de 9 764.40\$ incluant les taxes applicables et il autorise un budget maximum de 11 000.00 \$, incluant les taxes, pour ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2016-08-97

Résolution adjudication du contrat pour la gestion sécuritaire de l'amiante

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire la mise aux normes de la CNESST en ce qui attrait à la réglementation sur l'amiante;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Solutests (service d'analyse du bâtiment) a déposé une offre de service pour réaliser les échantillonnages en trois étapes, pour l'Édifice Georges-Sévigny du 660 rue Principale :

1. *Échantillonnage des composantes susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante en raison d'une perte d'intégrité (obligation CNESST)* 2 798.55 \$ plus taxes;
2. *Échantillonnage des composantes susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante en raison de travaux prévus (obligation en présence de travaux)* 1 883.25 \$ plus taxes;
3. *Échantillonnage des composantes susceptibles de contenir de l'amiante (aucune obligation)* 693.00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE pour l'étape 2, il s'agit de prélever 9 échantillons par étage sur 3 étages, toutefois si le 1^{er} échantillon démontre de l'amiante les 8 autres ne sont pas analysés pour le même étage, ce qui réduira les coûts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire la mise aux normes de la CNESST en ce qui attrait à la réglementation sur l'amiante;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil mandate pour la caractérisation du bâtiment du 660 rue Principale, l'entreprise Solutests pour réaliser les étapes 1 et 2 pour les sommes de 2 798.55 \$ et 1 883.25 \$ plus les taxes applicables; toutefois les coûts de l'étape 2 devront être ajustés considérant le nombre d'échantillon analysé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. Résolution 2016-08-98

Résolution autorisant la signature du contrat relatif à un système de sécurité commercial pour le 600 rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre en charge le système d'alarme du 600, rue de l'Église (bureau municipal) suite au départ de Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise UTC Fire & Security Canada Inc., faisant affaire sous le nom de Chubb Edward a soumis un contrat à intervenir entre les parties et qu'il y a un coût initial pour équipement et installation (modification, etc.) pour la somme de 499.00 \$ + taxes et un coût mensuel à payer sous forme d'un versement annuel au montant de 300.00 \$ + taxes;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil accepte l'offre de l'entreprise UTC Fire & Security Canada Inc., faisant affaire sous le nom de Chubb Edward tel que la proposition du 15 août 2016 / estimation ID 408736 et autorise la directrice générale pour la signature du contrat relatif à un système de sécurité commercial pour le 600 rue de l'Église

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. Période de questions

Aucune question

8. Résolution 2016-08-99

Clôture de la séance

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19 h 15.

/ _____ / / _____ /
Jean-Claude Milot, maire Manon Shallow, directrice gén. & sec.-trés.